

Les conditions d'accès aux aides ANCV pour les Vacances en Famille

Vous correspondez aux critères si vous rentrez dans l'une des catégories ci-dessous :

→ Revenu fiscal de référence inférieur à

Nombre de part	Revenu fiscal de référence
1	21 600
1,5	27 000
2	32 400
2,5	37 800
3	43 200
3,5	48 600
4	54 000
4,5	59 400
5	64 800

→ Un quotient familial CAF inférieur à 1000

→ Bénéficiaire du RSA, de la CMU, de l'AAH

→ Au chômage